

Une multinationale pétrolière poursuit l'Italie pour avoir protégé son littoral

C'est au tour de l'Italie d'être traîné en justice par une multinationale pétrolière. Son crime : vouloir protéger son littoral des risques d'une marée noire. L'Italie est poursuivie devant un tribunal d'arbitrage international par *Rockhopper Exploration*, une compagnie britannique pétrolière et gazière qui lui réclame des dommages et intérêts. En cause : l'interdiction votée par le Parlement italien en janvier 2016 de toute nouvelle activité d'exploration et de production à moins de 12 mille marins de la côte, soit une vingtaine de kilomètres ¹.

Or, *Rockhopper* a obtenu en 2015 les autorisations pour exploiter un gisement sous-marin, situé dans l'Adriatique à environ dix kilomètres au large de la côte des Abruzzes. Le gisement est estimé à 40 millions de barils de pétrole et 184 millions de m³ de gaz. Après s'être vu refusé la concession en février 2016, suite à l'interdiction votée par le Parlement italien, *Rockhopper* fait aujourd'hui valoir que cette décision viole le traité de la charte européenne de l'énergie de 1998 censé

"fournir une plateforme stable pour les investissements dans le secteur de l'énergie" ².

La multinationale a déclaré poursuivre l'Italie devant un tribunal d'arbitrage international pour

"des dommages financiers très importants" sur la base de ses potentiels futurs profits et non des investissements passés ³.

Ce type de demandes de compensation de la part de multinationales se multiplient, en particulier sur le pétrole, le gaz ou l'exploitation minière, des secteurs que tentent d'encadrer les législations environnementales et de protection des travailleurs.

En Europe, le géant suédois de l'énergie *Vattenfall* réclame plus de 3,7 milliards d'euros à l'Allemagne en compensation de sa décision de sortir du nucléaire.

La compagnie canadienne *Lone Pine Resources* réclame également 250 millions de dollars au Canada, suite au moratoire sur la fracturation hydraulique mis en œuvre par le Québec dans la vallée du Saint-Laurent.

¹ Ces restrictions, qui avaient été appliquées entre 2010 et 2012 suite à l'explosion de la plateforme pétrolière "*Deepwater Horizon*" ont été réintroduites en janvier 2016 par le Parlement italien. [Voir notamment cet article](#)

² Voir cet article de [The Times](#)

³ Ce champs a été découvert en 2008 par *Mediterranean Oil and Gas*, que *Rockhopper* a acquis en 2014 pour 29,3 millions de livre sterling (33,9 millions d'euros).

La société civile s'inquiète de voir le **Ceta**, l'accord de libre échange entre le Canada et l'Union européenne soutenu par François Hollande, occasionner de nouvelles mises en cause des réglementations environnementales dans les années à venir.

A lire sur le sujet :

- ▶ Plongez dans la guerre invisible que les multinationales livrent aux États
- ▶ Quand les Etats, même démocratiques, doivent payer de gigantesques amendes aux actionnaires des multinationales
- ▶ Quand des investisseurs spéculent sur les conflits commerciaux entre multinationales et Etats
- ▶ Ce petit milieu d'avocats d'affaires qui gagne des millions grâce aux traités de libre-échange
- ▶ Traité de libre-échange et arbitrage privé : une justice à sens unique en faveur des riches ?